

Règlement de l'appel à candidatures

PRIX ICART ARTISTIK REZO - 17^{ème} ÉDITION

Du 17 au 18 mars 2025

Hôtel Mona Bismarck

34 avenue de New-York, 75116 Paris

Chaque candidat·e doit préalablement prendre connaissance et accepter les conditions du présent règlement.

Ce document est à rendre daté et signé au format PDF.

Article 1 - Présentation du Prix

Fidèles à leur mission de promotion d'actions culturelles, les étudiant·es de l'ICART, l'école du management de la culture et du marché de l'art, s'appliquent chaque année à la découverte de talents émergents de la scène artistique contemporaine.

En partenariat avec l'association Artistik Rezo, le Prix ICART Artistik Rezo récompense la création des artistes de 18 à 35 ans. La·e lauréat·e se verra remettre une dotation de 3 000 euros et bénéficiera du soutien d'Artistik Rezo pour la promotion de son travail.

Les travaux des artistes sélectionné·es seront soumis au vote d'un jury de professionnel·les, au vote du public et présentés les 17 et 18 mars 2025 à l'Hôtel Mona Bismarck.

Article 2 - Présentation de l'ICART et Artistik Rezo

Fondée en 1963, l'ICART, l'école du management de la culture et du marché de l'art, est la première école de management culturel en Europe à préparer aux métiers du commerce de l'art, de la médiation culturelle, de la communication et du management culturel et est reconnue par le Ministère de la Culture, qui délivre des titres certifiés par l'Etat RNCP Niveau 7 (Bac+5) et 6 (Bac+3). En 60 ans, l'ICART s'est implantée dans le monde des arts et de la culture comme l'école de référence.

Depuis 2014, l'ICART s'associe avec Artistik Rezo, média culturel de référence créé en 1999. Il traite de toute l'actualité du spectacle, de l'art, de la musique et du cinéma. La création du Club Artistik Rezo en 2009 constitue une suite logique dans le développement du média afin d'offrir aux membres les plus fidèles des sorties et des événements exclusifs qui leur permettent d'être au cœur de la scène culturelle.

Article 3 - Un engagement environnemental

Cette année, le Prix ICART Artistik Rezo s'engage à réduire au mieux son empreinte carbone ; nous adoptons le guide d'éco-conception développé par la Cité des sciences et accessible au public et aux professionnel·es. L'objectif premier est de sensibiliser à la fois le public et les artistes à l'importance de cette préoccupation environnementale.

Cet engagement se manifeste à chaque étape de l'organisation du Prix, mais n'impacte pas les propositions artistiques des candidat·es. Nous nous engageons à préserver l'intégrité des projets de chacun·e.

Article 4 - Présentation du format

Pour sa 17ème édition, le Prix ICART Artistik Rezo met un accent sur la pluralité des médiums représentés, laissant aux artistes une totale liberté d'expression.

Les candidat·es sont invité·es à présenter un projet du format de leur choix : peinture, sculpture, photographie, installation, arts numériques, design, illustration, dessin...

Article 5 - Admissibilité

Qui est éligible ?

- Avoir entre 18 et 35 ans ;
- Être Français·e OU résider en France et DROM ;
- Être jeune diplômé·e ou étudiant·e inscrit·e dans une formation orientée art OU disposer d'un justificatif de statut professionnel (SIRET, Agessa, MDA, ou autres).

Article 6 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Fichiers photo et/ou vidéo de l'oeuvre présentée
- CV
- Portfolio récemment mis à jour (maximum de 25 pages)
- Règlement de l'appel à candidatures daté et signé

Les candidatures sont à envoyer par email, au format PDF, à l'adresse suivante : candidatures.piar25@gmail.com au plus tard le **dimanche 05 janvier 2025 inclus**.

Les dossiers de candidature incomplets ou ne respectant pas le format demandé ne seront pas étudiés.

Article 7 - Déroulement du Prix

Pour la 17^{ème} édition du Prix ICART Artistik Rezo, les travaux des artistes sélectionné-es participeront à une exposition collective à Hôtel Mona Bismarck (34 avenue de New-York, 75116 Paris), les 17 et 18 mars 2025.

Les artistes sélectionné-es seront invité-es à apporter et exposer leurs travaux préparatoires et autres supports d'inspiration afin de contextualiser leur démarche artistique et mettre en valeur leur processus de création. Cela n'aura pas d'incidence sur l'évaluation des œuvres par le jury. Cette documentation n'est pas non plus attendue dans le dossier de candidature.

Les projets seront soumis au vote d'un jury composé de professionnel·les qui, après délibération, décerneront le Prix du Jury au cours de la soirée du 18 mars 2025.

Le public sera lui aussi invité à voter pour son œuvre coup-de-cœur tout au long des deux journées d'exposition. L'œuvre en tête des votes se verra décerner le Prix du Public.

Les œuvres sélectionnées seront dévoilées au public lors du vernissage le 17 mars 2025 et lors de la journée du 18 mars 2025.

Des visites destinées aux professionnel·les de la culture et des ateliers de médiation proposés au grand public seront également mis en place.

Article 8 - Récompenses

Le·a lauréat·e du Prix du Jury recevra une dotation de 3 000 euros, bénéficiera de la promotion médiatique d'Artistik Rezo et se verra offrir des cadeaux offerts de la part de nos partenaires.

Chacun·e des candidat·es sélectionné·es se verra également offrir des cadeaux de la part de nos partenaires.

Article 9 - Organisation et logistique

Une rencontre avec l'équipe technique sera organisée courant février 2025 afin de présenter le lieu d'exposition et définir les besoins et contraintes d'installation en amont du montage. La date sera communiquée ultérieurement.

Pour les artistes qui ne pourront pas être présent·es pour cette rencontre avec l'équipe technique, une visioconférence pourra être mise en place.

Les artistes sélectionné·es doivent impérativement être présent·es le jour du montage et

du démontage les 17 et 19 mars 2025 au matin. Iels seront accompagnés par des technicien·nes et les médiateur·ices du Prix ICART Artistik Rezo.

Le lieu impose de respecter certaines contraintes techniques en vue de l'installation de l'œuvre dans le lieu d'exposition. Les spécificités de ces contraintes seront communiquées ultérieurement sur notre site internet et relayées sur nos réseaux de diffusion.

Pour des contraintes de temps, le projet doit impérativement être achevé au moment du montage de l'exposition : il doit être prêt à l'assemblage et à l'accrochage.

Les frais de transport d'œuvres, ainsi que le matériel nécessaire à leur installation ne seront pas pris en charge par les organisateur·ices.

Article 10 - Responsabilité

Le·a candidat·e est responsable de son propre fait. La responsabilité des organisateur·ices ne saurait être engagée en cas de vol, dégradation ou tout autre préjudice, durant la vie de l'exposition (transport, montage, exposition et démontage).

Le Prix ICART Artistik Rezo ne garantit pas l'assurance des œuvres, celle-ci est à la charge des artistes.

Article 11 - Propriété intellectuelle et droit à l'image

Le Prix ICART Artistik Rezo pourra exploiter le droit à l'image des candidat·es, par notamment la prise de photographies et de vidéos réalisées dans un but de communication.

Les candidat·es retenu·es pour l'exposition autorisent les organisateur·ices à publier, diffuser, communiquer publiquement, à titre gratuit et sans contrepartie financière, tout ou partie de son dossier de candidature, y compris les visuels de son projet artistique.

Les artistes doivent disposer pleinement des droits de propriété intellectuelle sur leur création. Tout plagiat entraînera une disqualification immédiate sur cette édition et une interdiction de candidater aux éditions suivantes.

Le _____ à _____

Signature précédée du nom du·de la·e signataire et de la mention "lu et approuvé".

Pour toute question relative à l'appel à candidatures et au présent règlement, vous pouvez contacter l'équipe Candidat·es à l'adresse suivante : candidatures.piar25@gmail.com.